



## PV du Conseil Municipal du Lauzet-Ubaye du 7 avril 2025 à 18h00

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2025  
Membres en fonction : 11  
Membres présents : 7  
Membres absents représentés : 1  
Membres absents : 3  
Sous la Présidence de Madame Agnès PIGNATEL, Maire.

*L'an deux mille vingt-cinq,*

*Le 7 avril à 18 heures,*

*Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Agnès PIGNATEL, Maire.*

**MEMBRES PRESENTS** : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Mme Martine DOU-CHABAS, M. Richard FABRE, Mme Michèle FINAUD-PICCA.

**MEMBRE ABSENT REPRESENTE** : M. Jean-Michel RONDON donne pouvoir à M. Gérard HERMELIN.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : M. Baptiste PARISIO, M. Fabrice ARDISSON

**MEMBRES ABSENTS** : M. William CHABERT,

La séance est ouverte à 18h00.

M. Manuel SICELLO est désigné secrétaire de séance

**L'ordre du jour suivant est abordé :**

APPROBATION DU COMPTE RENDU ET PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET COMMUNE ET AFFECTATION DES RESULTATS
2. VOTE DES 3 TAUX D'IMPOSITION
3. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2025 : BUDGET SEA / BUDGET BUVETTE DU LAC / BUDGET CAMPING DU BOUAS
4. VOTE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET ANNEXE « CAMPING DU BOUAS »
5. VOTE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET SEA
6. VOTE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET ANNEXE « C.C.A.S. »
7. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
8. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE
9. PRESENTATION DE L'ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERCUES EN 2024 PAR LES ELUS
10. ANNULLATION TITRES – BUDGET COMMUNE
11. QUESTIONS DIVERSES

## **Approbation du PV du conseil municipal du 24 mars 2025 :**

Le PV du 24 mars est approuvé à l'unanimité

### **1. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET COMMUNE ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les différentes caractéristiques du Compte Financier Unique.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU l'avis de la commission Finances du 24 mars 2025

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune conjointement par le Maire et le comptable pour les différents budgets ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Elle précise également que le CFU donne une information financière une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de 2. La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leur prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Considérant les éléments susvisés ;

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024 des différents budgets conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire quitte la salle lors de la présentation et ne participe pas au vote.

Monsieur Manuel SICELLO, 1<sup>ER</sup> Adjoint, soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2024 du budget principal. Ce CFU fait ressortir les résultats suivants :

## Budget Principal de la commune du Lauzet-Ubaye

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>(A) REPORT 2023</b>	- 128 446,46 €	452 760,88 €
<b>AFFECTATION 2024</b>		
RECETTES 2024	264 870,60 €	970 823,03 €
DEPENSES 2024	177 906,30 €	661 996,84 €
<b>(B) RESULTAT 2024</b>	<b>86 964,30 €</b>	<b>308 826,19 €</b>
<b>RESULTAT CUMULÉ (A+B)</b>	<b>- 41 482,16 €</b>	<b>761 587,07 €</b>
Crédits reportés RECETTES (RAR)	855 157,00 €	
Crédits reportés DÉPENSES (RAR)	1 224 448,00 €	
<b>(C) Résultat des Crédits reportés</b>	<b>- 369 291,00 €</b>	
<b>(D) RÉSULTAT GLOBAL (A+B+C)</b>	<b>- 410 773,16 €</b>	<b>761 587,07 €</b>
<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>		
<b>(E) AFFECTATION 2025 AU 1068</b>	<b>410 773,16 €</b>	
<b>AFFECTATION 2025 AU 002 (D-E)</b>		<b>350 813,91 €</b>
<b>AFFECTATION 2025 AU 001</b>	<b>41 482,16 €</b>	

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 pour le budget principal, **CONFIRME** les crédits reportés en investissement en dépenses et en recettes et **AFFECTE LES RESULTATS** de la manière suivante :
  - Besoin net de la section d'investissement ; 410 773,16 €
  - Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 410 773,16 €
  - Ligne 001 : Déficit d'investissement : 41 482,16 €
  - Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 350 813,91 €.

### VOTE :

pour : 7

contre : 0

abstention : 0

Adopté à l'unanimité

## 2. VOTE DES 3 TAUX D'IMPOSITION

Mme le Maire propose de garder inchangés les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2025 de la façon suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.36 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 80.25 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7.08 %

Soit un produit fiscal attendu d'un montant de 235 285.00 €

**VOTE :**

pour : 8

contre : 0

abstention : 0

Adopté à l'unanimité

**3. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2025**

**BUDGET 2025 SEA**

Madame le Maire, Agnès PIGNATEL présente le budget 2025 SEA, puis le met au vote des conseillers :

SECTION D'EXPLOITATION

- Dépenses 96 560,00 €
- Recettes 96 560,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses 150 293,56 €
- Recettes 150 293,56 €

pour : 8

contre : 0

abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire rappelle les projets d'investissements, 4 opérations :

- Réservoir hameau du Seuil : RAR 120 000,00 € pour les études et la réalisation, la commune attend les résultats du comptage afin de réaliser la demande de subvention. Le compteur de prélèvement doit être installé en mai.
- Mise en conformité des captages : finalisation de l'opération RAR 9 619,00 €
- Réfection conduite d'eau à Champanastais : attente versement des subventions agence de l'eau 7 586,40 € et département 10 120,00 €
- Nouvelle opération : traitement du bassin de Champanastais : 20 674,56 €

Elle informe qu'il n'y a que 2 solutions pour combler le besoin de financement, l'emprunt ou la subvention d'équilibre. Une subvention d'équilibre de 46 000,00 € est prévue.

Elle souligne également l'impact de la dispersion de nos nombreux hameaux et la gestion des **sept captages d'eau**, qui entraînent une hausse des dépenses de fonctionnement, notamment en raison des frais d'analyses obligatoires.

**BUDGET ANNEXE 2025 BUVETTE DU LAC**

Madame le Maire, Agnès PIGNATEL présente le budget annexe 2025 Buvette du lac, puis le met au vote des conseillers :

SECTION D'EXPLOITATION

- Dépenses 21 531,00 €
- Recettes 21 531,00 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses 52 920,89 €
- Recettes 52 920,89 €

pour : 8  
contre : 0  
abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

Madame LE MAIRE indique qu'il est prévu en investissement une opération d'aménagement dont une partie sur l'éclairage public des bords du lac (remplacement par éclairage LED). Monsieur Gérard HERMELIN demande si les recettes permettent de réaliser les travaux. Madame LE MAIRE répond que le budget annexe « buvette du lac » est toujours excédentaire et qu'une recherche de financement est en cours.

Madame Martine DOU-CHABAS demande si la CCVUSP pourrait intervenir sur certains aménagements, comme le lac du Lauzet-Ubaye qui, selon elle, fait partie du patrimoine de la vallée. Elle indique que la CCVUSP a réalisé des travaux des travaux d'aménagements sur la commune de Méolans-Revel et sur la plage de St Vincent les Forts. Madame LE MAIRE précise que les aménagements étaient liés à la compétence « activité pleine nature gestion des sentiers » de la CCVUSP et que pour la plage du « fein » les aménagements ont été réalisés par le SMADESEP.

Madame Michèle FINAUD-PICCA signale que les plots de la piscine sont dangereux. Madame le Maire répond que la réflexion est en cours pour enlever les plots mais que cela ne pourra être fait avant la saison estivale, des affichages sont prévus.

Monsieur Gérard HERMELIN signale qu'il y a des travaux à réaliser à l'angle de la piscine, au niveau de la statue. Il demande des renseignements concernant les pédalos. Madame LE MAIRE précise que les pédalos n'appartiennent pas à la commune, et qu'une liste des biens de reprises et des biens de retour est établie concernant le contrat de DSP.

## **BUDGET ANNEXE 2025 CAMPING DU BOUAS**

Madame le Maire, Agnès PIGNATEL présente le budget annexe 2025 Camping du Bouas, puis le met au vote des conseillers.

## SECTION D'EXPLOITATION

- Dépenses 608 085,31 €
- Recettes 608 085,31 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses 338 164,20 €
- Recettes 338 164,20 €

pour : 8  
contre : 0  
abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

Madame LE MAIRE indique qu'elle a fait réaliser une étude sur les taxes foncières avec le cabinet Fiscadirect et qu'une révision de la taxe foncière du camping du Bouas a pu être réalisée. La DGFIP va effectuer un remboursement d'environ **30 000 €**.

M. Manuel SICELLO s'interroge de l'aspect financier lors de la vente du Camping.  
Mme LE MAIRE explique que la vente servira à rembourser le solde des emprunts.

Madame Martine DOU-CHABAS signale que la procédure judiciaire n'est pas terminée.  
Madame LE MAIRE précise que cette procédure concerne des loyers impayés par la société ODALYS.

#### **4. VOTE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE CAMPING DU BOUAS**

Le budget annexe 2025 du camping du Bouas fait apparaître un déficit 579 634.31 €

Vote d'une subvention d'équilibre d'un montant de 579 634,31 € au Budget annexe 2025 du camping du Bouas.

pour : 8  
contre : 0  
abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

#### **5. VOTE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET SEA**

Le budget SEA 2025 fait apparaître un déficit d'un montant de 46 000 € ;

Voter une subvention d'équilibre d'un montant de 46 000 € au Budget SEA pour l'année 2025.

pour : 8  
contre : 0  
abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

#### **6. VOTE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE C.C.A.S**

Le budget du CCAS 2024 fait apparaître un déficit d'un montant de 23 000 € ;

Voter une subvention d'équilibre d'un montant de 23 000 € au Budget annexe du C.C.A.S pour l'année 2025.

pour : 8  
contre : 0  
abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

La participation communale est affectée au financement du poste d'animatrice intercommunale, animations et sorties.

Une réflexion est en cours pour le renouvellement du véhicule.

#### **7. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Mme le Maire Agnès PIGNATEL présente les demandes de subvention :

ASSOCIATIONS	PROPOSITION DE VOTE	
ADMR Association du Service à Domicile en Milieu Rural	1 800,00	Mme F. BRUN s'abstient
Mentendren	100,00	adopté à la majorité
Escola de la Valeïa	100,00	adopté à l'unanimité
Les Enfants du Lac	700,00	adopté à l'unanimité
AMAC Association Mutilés et Anciens Combattants	50,00	adopté à l'unanimité
Les Anciens Résistants de La Vallée de L'Ubaye	60,00	adopté à l'unanimité
FNACA Association Mutilés et Anciens Combattants	75,00	adopté à l'unanimité
Amicale des sapeurs pompiers	1 000,00	adopté à l'unanimité
Les petits Ubayens M.A.M	500,00	adopté à l'unanimité
Audacce	600,00	adopté à l'unanimité
Lieutenants de louveterie des AHP	100,00	adopté à l'unanimité
Les Fondus de l'Ubaye	50,00	adopté à l'unanimité
Don du sang bénévole en Ubaye	50,00	adopté à l'unanimité
Les Restos du cœur	150,00	adopté à l'unanimité
Solidaritat Ubaye	100,00	adopté à l'unanimité
Secours Catholique	150,00	adopté à l'unanimité
Croix Rouge	100,00	adopté à l'unanimité
MDL - Maison du Lycée A. Honorat	100,00	adopté à l'unanimité
Barcelonnette Football Club Ubaye	100,00	adopté à l'unanimité
Club cycliste de l'Ubaye	50,00	adopté à l'unanimité
LIRE atelier lecture	50,00	adopté à l'unanimité
L'Atelier Partagé en Ubaye	50,00	adopté à l'unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>6 035,00</b>	

## 8. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025

Madame le Maire, Agnès PIGNATEL présente le budget primitif de la commune 2025, puis le met au vote des conseillers :

### SECTION D'EXPLOITATION

- Dépenses 1 343 292,00 €
- Recettes 1 343 292,00 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses 1 710 330,16 €
- Recettes 1 710 330,16 €

pour : 8

contre : 0  
abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

## 9. PRESENTATION DE L'ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERCUES EN 2024 PAR LES ELUS

Madame le Maire Agnès PIGNATEL communique cet état au conseil municipal :

NOM DES ELUS	FONCTION	TOTAL BRUT ANNEE 2024	TOTAL NET ANNEE 2024
Agnès PIGNATEL	Maire	10 068.66 €	8 520.22 €
Manuel SICELLO	1 <sup>er</sup> Adjoint	10 068.66 €	8 709.42 €
Gérard HERMELIN	2 <sup>ème</sup> Adjoint	5 218.71 €	4 514.10 €
Françoise BRUN	3 <sup>ème</sup> Adjoint	5 218.71 €	4 514.10 €
Martine DOU-CHABAS	Conseiller délégué	245.81 €	212.62 €

➤ Le conseil municipal prend acte de cette communication.

## 10. ANNULATION TITRES – BUDGET COMMUNE

Reportée

## 11. QUESTIONS DIVERSES

Madame LE MAIRE revient sur les faits de cambriolage dans la nuit du 3 au 4 avril 2025. Trois cambriolages ont eu lieu au Lauzet, visant les sites suivants : Le service technique communal, l'établissement La Lauzetane, le service des routes du Département.

Préjudice pour la commune : dégradation de la porte de l'atelier, vol de matériel électroportatif et d'un nettoyeur haute pression.

La gendarmerie n'a pas donné d'information après le relevé d'empreintes effectué le matin du 4/4/2025.

Madame le Maire informe que d'autres cambriolages ont été signalés, ils ont eu lieu dans la nuit du 6 avril sur les communes d'Ubaye-Serre-Ponçon et Barcelonnette.

L'exutoire du lac a été débouché le 28/03/2025. Madame le Maire remercie Messieurs Manuel SICELLO, Richard FABRE, Nicolas SEKSIK, l'entreprise PAUCHON qui sont restés la 1/2 journée dans la galerie intermédiaire pour procéder à l'évacuation des matériaux avec l'aide précieuse d'Alain DUPONT et de Robert PIGNATEL.

Madame LE MAIRE informe qu'actuellement il y a un important travail sur la route de Costeplane et Champcomptier.

Madame LE MAIRE remercie Monsieur Gérard HERMELIN pour les travaux de nettoyage et curage sur la descente du cimetière.

Mme Michèle FINAUD-PICCA a proposé à la commission affaires culturelles du Lauzet-Ubaye d'organiser un concours de fleurissement des façades et des jardins avec désignation d'un jury par la commission.

Séance levée à 19h58

